



## Inscription de votre enfant à l'école

Les enfants concernés par l'inscription à la rentrée scolaire de septembre 2022 sont :

- Les enfants nés en 2019 pour la petite section de l'école maternelle Le Petit Prince
- Les enfants sortant de la grande section de l'école maternelle Le petit Prince pour le CP de l'école élémentaire Maurice Genevoix
- Les nouveaux arrivants à Boos (certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école)
- Les enfants voulant être scolarisés à Boos mais n'habitant pas la commune (certificat de radiation et dérogation de Monsieur le Maire)

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, se fait en deux étapes :

### **1. A la Mairie de Boos :**

Pièces à fournir :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- Jugement éventuel
- Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune
- Fiche d'inscription école

**La mairie vous délivre un certificat d'inscription** indiquant l'école où est affecté votre enfant. **Il faut ensuite vous présenter à l'école.** L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école.

**Attention : si tous les documents cités ci-dessus ne sont pas fournis à la venue en Mairie, le certificat d'inscription à l'école ne sera pas délivré.**

- ### **2. Vous pouvez ensuite contacter l'école d'affectation de votre enfant, **mais uniquement par mail****

## **ECOLE MATERNELLE « LE PETIT PRINCE »**

Directrice : Mme Véronique Lepeltier

254 rue des Canadiens, 76520 Boos

Tél : 02.35.80.16.65

Mail : [0762709g@ac-rouen.fr](mailto:0762709g@ac-rouen.fr)

Pièces à fournir :

- Certificat d'inscription de la Mairie
- Fiche de renseignements
- Livret de famille (parents et enfant concerné)
- Carnet de santé (page de vaccination contre la diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, rappels...)
- Jugement éventuel

Pour les enfants de moyenne ou grande section déjà inscrits dans une autre école, il faut en plus :

- Certificat de radiation

## **ECOLE ÉLÉMENTAIRE « MAURICE GENEVOIX »**

Directrice : Mme Carole Antonini

50 rue d'Uelzen, 76520 Boos

Tél : 02.35.80.86.84

Mail : [0762523e@ac-normandie.fr](mailto:0762523e@ac-normandie.fr)

Pièces à fournir :

- Certification d'inscription de la Mairie
- Formulaire d'admission scolaire
- Livret de famille (parents et enfant concerné)
- Carnet de santé (page de vaccination contre la diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, rappels...)
- Jugement éventuel
- Certificat de radiation (les élèves de l'école maternelle le Petit Prince de Boos ne sont pas concernés)

Dates de fin d'inscription pour la rentrée de septembre 2022 :

- Ecole maternelle Le Petit Prince, **jusqu'au 8 avril 2022**
- Ecole élémentaire Maurice Genevoix, **du 4 mars au 29 avril 2022**

Certificat de radiation : celui-ci vous est délivré par le directeur de l'école où était inscrit votre enfant.

Dérogation : si la famille est domiciliée dans une commune extérieure et souhaite scolariser son enfant à Boos, elle doit adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, précisant et justifiant les motifs de sa demande.

La Mairie de Boos a mis en place des services périscolaires :

- Garderie
- Restauration
- Etude surveillée
- Centre de loisirs

Vous pouvez consulter les règlements sur le site de la Mairie.

Vous devrez vous **inscrire sur le portail famille** (dès réception de votre code abonné transmis par la mairie) afin de **réserver les jours** où votre enfant mangera à la restauration ou fréquentera le Centre de loisirs. Nous attirons votre attention sur le fait de **bien remplir toutes les informations demandées**, personnes susceptibles de venir chercher votre enfant (père, mère, fratrie, grands-parents, ami(e), oncle, tante...), vos coordonnées, etc... **Toutes les informations sont très importantes pour le bon fonctionnement des services périscolaires.**